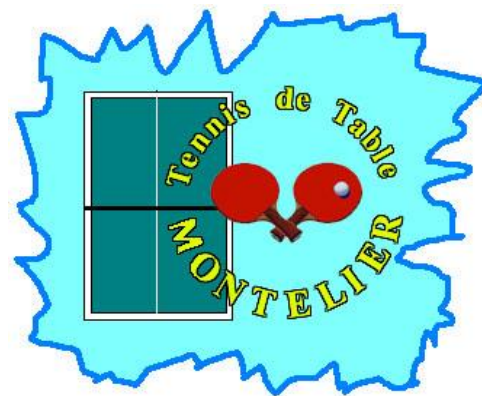


**TOURNOI REGIONAL DU
TENNIS DE TABLE DE MONTELIER**
proche de Valence (comité 26-07)
HOMOLOGATION N°

Samedi 2 Mars 2019

Gymnase de la Pimpie 26120 Montélier



Club FFTT 01260040

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes. Les joueurs ou joueuses engagés ce jour-là dans une épreuve nationale ou régionale ne sont pas autorisés à participer.

Article 2 : 7 tableaux sont proposés :

Tableau A	11H00	< à 8 (jusqu'à 799 points)
Tableau B	09H00	< à 10 (jusqu'à 999 points)
Tableau C	12H00	< à 12 (jusqu'à 1199 points)
Tableau D	10H00	< à 14 (jusqu'à 1399 points)
Tableau E	13H00	< à 16 (jusqu'à 1599 points)
Tableau F	14H00	< à 18 (jusqu'à 1799 points)
Tableau G	15H00	TS toutes séries

Article 3 : Le tournoi est réservé aux licenciés FFTT, masculins et féminins, à partir de la catégorie benjamin. Les poussins et poussines ne peuvent participer.

Article 4 : Les rencontres se dérouleront sur 14 tables au gymnase municipal de la Pimpie à Montélier, suivant les règles de la FFTT.

Pour tous les tableaux, les poules sont composées de 3 joueurs (en règle générale) avec 2 qualifiés par poules, puis tableau final à élimination directe. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11pts. Les joueurs doivent assurer l'arbitrage dans leur poule, et les perdants dans le tableau final sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou toute autre partie désignée par le juge arbitre.

Les balles utilisées seront des balles plastiques, fournies par les joueurs.

Article 5 : Les engagements sont limités à 3 tableaux par joueur.

Le montant de l'inscription est de 9€ pour 1 tableau, 16€ pour 2 tableaux et 21 € pour 3 tableaux, le paiement se fera sur place.

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : *"Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre."*. Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm

Article 6 : Chaque tableau est doté de coupes, de prix en espèces et de lots, avec récompenses jusqu'aux perdants des ½ finales. La dotation totale du tournoi est d'environ **1500 euros**.

Tableaux	1er	2ème	½ finaliste	Horaire
A : < 8 (500 à 799pts)	Coupe + 40 €	20 €	10 €	11h00
B : <10 (500 à 999pts)	Coupe + 50 €	25 €	10 €	9h00
C : <12 (500 à 1199pts)	Coupe + 60 €	30 €	10 €	12h00
D : <14 (500 à 1399pts)	Coupe + 80 €	40 €	20 €	10h00
E : <16 (500 à 1599pts)	Coupe +100 €	50 €	25 €	13h00
F : <18 (500 à 1799pts)	Coupe +120 €	60 €	25 €	14h00
G : toutes séries	Coupe +160 €	100 €	40 €	15h00

Article 7 : Les inscriptions sont acceptées jusqu'au Vendredi 1^{er} Mars à 19H00, de préférence par e-mail aux adresses suivantes :

gressard.claude@orange.fr
gsellier1@gmail.com
samiramosama@icloud.com

Claude Gressard : 06 64 54 61 97
Gilles Saint-Ellier : 06 13 34 38 09
Samuel Miramont : 07 87 45 03 82

Article 8 :

Le pointage des joueurs devra être effectif au moins 30mn avant l'horaire de début de chaque tableau. Le tirage au sort des poules sera effectué sur place, en public, par le Juge-Arbitre 30mn au moins avant le début des tableaux.

Règlements fédéraux :

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

.Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>

.Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>

.Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

-Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Le juge arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place. En cas d'acceptation, celle-ci sera majorée de 1€ par tableau et ne pourra donner lieu à aucune modification du tirage au sort effectué préalablement. Le joueur sera placé dans une poule disponible du tableau, sans tenir compte d'aucun critère (club ou classement).

Le scratch sera prononcé 10mn après l'appel du joueur dans son tableau.

Article 9 : Tenue sportive correcte exigée, les chaussures à semelle noire sont interdites dans le gymnase.

Article 10 : Le tournoi sera géré sur SPID informatique. Les résultats seront saisis sur informatique et pris en compte pour le classement de chaque joueur, dans les meilleurs délais. Les classements pris en compte seront ceux au début de la 2^{ème} phase.

Article 11 : L'organisateur, le Tennis de Table de Montélier, décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte du gymnase ou dans les voitures garées sur les parkings. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions appropriées à la bonne marche du tournoi.

Les décisions du juge arbitre sont sans appel sur le plan sportif. Tout engagement au tournoi entraîne l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Article 12 : L'organisateur, le Tennis de Table de Montélier se réserve le droit d'annuler un tableau, si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant, ou de diminuer sa dotation (si moins de 15 inscrits environ). Les joueurs concernés seront avertis au plus tôt.

Article 13 : Pour tout point non prévu dans le présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux de la FFTT.

Article 14 : Des vestiaires homme et femme, sanitaires (dont 1 sanitaire pour handicapés) et douches sont à la disposition des participants. Buvette et buffet permanents tout au long de la journée.

Article 15 : Le responsable du tournoi est : Samuel MIRAMONT
144 allée George Sand
26500 Bourg les Valence tél 07 87 45 03 82

samiramosama@icloud.com

Le juge-arbitre du tournoi est : Carlos BONNEVAL JA3
Licence N° 2611058
8 Rue Emile Augier
26700 PIERRELATTE

karlservices@free.fr